



Commission scolaire  
du Fleuve-et-des-Lacs

# CONSEIL DES COMMISSAIRES

**SÉANCE DU 17 JUIN 2008**

**VOLUME 10 - NUMÉRO 14**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs tenue à la salle des commissaires le 17 juin 2008 à 20 h au 14, rue du Vieux-Chemin à Cabano.

Sont présents : Mesdames Anne Basque, Lucie Bossé, Louise Cassistat, Marie-Jeanne Lebel, Louise Malenfant, Ghislaine Saint-Jean, Andrée Truchon, Diane Valcourt, messieurs Alexandre Anctil-Bruneau, Charles-Aimé Bélanger, Claude Breault, Jean-Pierre Gagnon, Ghislain Morin, Guilmont Pelletier, commissaires, ainsi que madame Nicole Bouchard et monsieur Yves Breton, représentants du comité de parents.

Sont aussi présents : Messieurs Daniel Beaulieu, directeur général adjoint, et madame Catherine Boulay, secrétaire générale.

Sont absents : Mesdames Chantal Desjardins, Anne-Marie Morin et monsieur France Dubé, commissaires.

## PRÉSIDENCE

Guilmont Pelletier, président.

Cette séance est tenue sous la présidence de monsieur

## OUVERTURE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, monsieur Guilmont Pelletier, président, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte.

## LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

et résolu : **IL EST PROPOSÉ** par le commissaire, monsieur Claude Breault,

**QUE** l'ordre du jour soit adopté comme suit :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Vérification des présences
- 3.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4.0 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 20 mai 2008 - # 13
- 5.0 Rapport du comité de parents
- 6.0 Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et détermination des besoins de la Commission scolaire - 2008-2009
- 7.0 Prévisions budgétaires 2008-2009
- 8.0 Direction générale
  - 8.1 Soumissions pour travaux de réfection
  - 8.2 Protocole d'entente - Financement des petits groupes et mobilité des programmes en formation professionnelle
  - 8.3 Adhésion à la Coopérative de solidarité du Mont-Citadelle
  - 8.4 Bail avec la Municipalité de Saint-Médard
  - 8.5 Autorisation de changement d'administrateur pour un transporteur scolaire
- 9.0 Varia
  - 9.1 Félicitations à messieurs Bernard D'Amours et Denis Landry
  - 9.2 Retour sur le colloque et l'assemblée générale annuelle de la F.C.S.Q.
- 10.0 Période de questions
- 11.0 Prochaine séance
- 12.0 Clôture

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2008-258-CC)

## LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 MAI 2008 - # 13

et résolu : **IL EST PROPOSÉ** par le commissaire, monsieur Ghislain Morin,

**QUE** la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance du 20 mai 2008 - # 13, puisque les commissaires en ont reçu copie au moins 6 heures avant la tenue de la présente séance;

**QUE** le procès-verbal soit adopté comme rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2008-259-CC)

## RAPPORT DU COMITÉ DE PARENTS

Monsieur Yves Breton, représentant du comité de parents, présente un résumé de la rencontre du 9 juin 2008 du comité de parents. Les principaux sujets discutés furent :

- Congrès de la F.C.P.Q.;
- Dépôt des rapports d'atelier par les membres participant au congrès de la F.C.P.Q.;
- Rapport annuel 2007-2008 du comité de parents;
- Rapport sur le conseil général de la F.C.P.Q. en compagnie de madame Lise Ouellet.

**OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION DES ALLOCATIONS  
ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS ET DÉTERMINATION DES BESOINS DE  
LA COMMISSION SCOLAIRE - 2008-2009**

Le directeur général adjoint, monsieur Daniel Beaulieu, explique aux commissaires les mises à jour à effectuer à la Politique «Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et détermination des besoins de la Commission scolaire» en vue de l'adoption du budget d'opérations 2008-2009.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire, madame Lucie Bossé, et résolu :

**QUE** la Politique «Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et détermination des besoins de la Commission scolaire» visant les établissements, les unités administratives et les activités 2008-2009 de la Commission scolaire soit adoptée comme présentée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2008-260-CC)

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2008-2009**

Le directeur général adjoint, monsieur Daniel Beaulieu, présente et explique aux commissaires son projet de budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2008-2009.

Après délibérations, les résolutions suivantes sont adoptées :

**ATTENDU** que, conformément à la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3), la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs doit adopter et transmettre à la ministre son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2008-2009;

**ATTENDU** que ce budget prévoit des revenus égaux ou supérieurs aux dépenses;

**ATTENDU** que l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 1 163 598 316 \$ en conformité avec la loi et les règles budgétaires 2008-2009;

**ATTENDU** que le budget prévoit que le taux de taxe scolaire est fixé à 0,35 \$;

**ATTENDU** que ce taux respecte les limites prévues par la loi;

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire, monsieur Ghislain Morin,  
et résolu :

**QUE** le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette soit adopté et transmis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,35 \$ et ce, conditionnellement à la publication dans la Gazette officielle et à l'entrée en vigueur du Règlement sur le calcul du produit maximal de la taxe scolaire d'ici le 30 juin 2008.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2008-261-CC)

**ATTENDU** que, conformément à l'article 315 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3), la taxe scolaire qui est égale ou supérieure à 300 \$, comme prévu au règlement pris en application du paragraphe 4<sup>e</sup> de l'article 263 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1), peut être payée, au choix du débiteur, en 2 versements égaux. Le 2<sup>e</sup> versement étant exigible le 121<sup>e</sup> jour qui suit l'expédition du compte de taxe;

**ATTENDU** que, conformément au dernier alinéa de l'article 315 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3), lorsque le 1<sup>er</sup> versement n'est pas fait dans le délai prévu, soit le 31<sup>e</sup> jour suivant l'expédition du compte de taxe, le solde devient immédiatement exigible;

**ATTENDU** que, conformément au dernier alinéa de l'article 315 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3), la Commission scolaire peut exercer sa discrétion et prévoir que seul le montant du versement échu est alors exigible;

**ATTENDU** que la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs désire exercer la discrétion que lui accorde la loi;

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire, monsieur Alexandre  
Ancil-Bruneau, et résolu :

**QUE** la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs prévoie que le défaut pour un contribuable d'effectuer son 1<sup>er</sup> versement de taxe dans le délai imparti n'entraîne pas l'exigibilité immédiate du solde de son compte de taxe.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2008-262-CC)

## **SOUSSIONS POUR TRAVAUX DE RÉFECTION**

Le directeur général adjoint, monsieur Daniel Beaulieu, présente et explique les divers travaux de réfection à réaliser dans les écoles.

Après délibérations, les résolutions suivantes sont adoptées :

**CONSIDÉRANT** le mandat donné à la firme «Les architectes Proulx et Savard» de Rimouski pour la confection des plans et devis nécessaires à l'appel d'offres pour le remplacement d'une partie des fenêtres de l'École Sainte-Rita de Sainte-Rita;

**CONSIDÉRANT** l'analyse effectuée par la firme «Les architectes Proulx et Savard» suite à l'ouverture, le 22 mai 2008, des soumissions reçues;

**CONSIDÉRANT** que la plus basse soumission conforme a été présentée par la compagnie «Construction Jaro 90 inc.» de Lac-des-Aigles pour la somme de 79 500 \$;

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire, monsieur Claude Breault,  
et résolu :

**QUE** la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, conformément à la soumission reçue, les services de la compagnie «Construction Jaro 90 inc.» de Lac-des-Aigles pour le remplacement d'une partie des fenêtres de l'École Sainte-Rita de Sainte-Rita;

**D'autoriser** le directeur général, monsieur Serge Pelletier, ou le directeur général adjoint, monsieur Daniel Beaulieu, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, le contrat et les autres documents nécessaires à la réalisation des travaux prévus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2008-263-CC)

**CONSIDÉRANT** le mandat donné à la firme «Les architectes Proulx et Savard» de Rimouski pour la confection des plans et devis nécessaires à l'appel d'offres pour le réaménagement des laboratoires de sciences à l'École secondaire de Cabano à Cabano;

**CONSIDÉRANT** l'analyse effectuée par la firme «Les architectes Proulx et Savard» suite à l'ouverture, le 27 mai 2008, des soumissions reçues;

**CONSIDÉRANT** que la plus basse soumission conforme a été présentée par la compagnie «Les Constructions Unic inc.» de Saint-Marc-du-Lac-Long pour la somme de 139 965 \$;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire, madame Louise Cassistat,  
et résolu :

**QUE** la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, conformément à la soumission reçue, les services de la compagnie «Les Constructions Unic inc.» de Saint-Marc-du-Lac-Long pour le réaménagement des laboratoires de sciences à l'École secondaire de Cabano à Cabano;

**D'autoriser** le directeur général, monsieur Serge Pelletier, ou le directeur général adjoint, monsieur Daniel Beaulieu, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, le contrat et les autres documents nécessaires à la réalisation des travaux prévus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2008-264-CC)

**CONSIDÉRANT** le mandat donné à la firme «Actuel conseil inc.» de Pohénégamook pour la confection des plans et devis nécessaires à l'appel d'offres pour l'implantation d'une piste d'athlétisme de 250 mètres à l'École secondaire du Transcontinental;

**CONSIDÉRANT** l'analyse effectuée par la firme «Actuel conseil inc.» suite à l'ouverture, le 27 mai 2008, des soumissions reçues;

**CONSIDÉRANT** que la plus basse soumission conforme a été présentée par la compagnie «Construction B.M.L. (Division de Sintra inc.)» de Rivière-du-Loup pour la somme de 378 925,96 \$;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire, madame Marie-Jeanne Lebel, et résolu :

**QUE** la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, conformément à la soumission reçue, les services de la compagnie «Construction B.M.L. (Division de Sintra inc.)» de Rivière-du-Loup pour l'implantation d'une piste d'athlétisme de 250 mètres à l'École secondaire du Transcontinental;

D'autoriser le directeur général, monsieur Serge Pelletier, ou le directeur général adjoint, monsieur Daniel Beaulieu, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, le contrat et les autres documents nécessaires à la réalisation des travaux prévus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2008-265-CC)

**PROTOCOLE D'ENTENTE «FINANCEMENT DES PETITS GROUPES ET MOBILITÉ DES PROGRAMMES EN FORMATION PROFESSIONNELLE»**

Le directeur général adjoint, monsieur Daniel Beaulieu, souligne que le secteur de la Formation professionnelle a entrepris des démarches auprès de la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine en vue d'obtenir une aide financière pour la mise en place du projet «Financement des petits groupes et mobilité des programmes de formation professionnelle» et que le conseil d'administration de la CRÉ a accepté de verser une somme de 50 000 \$ pour la réalisation dudit projet.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

**CONSIDÉRANT** les démarches entreprises par le secteur de la Formation professionnelle en vue d'obtenir une aide financière pour la mise en place du projet «Financement des petits groupes et mobilité des programmes de formation professionnelle»;

**CONSIDÉRANT** l'accord de la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine de verser une contribution de 50 000 \$ pour la réalisation du projet;

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire, monsieur Claude Breault, et résolu :

**QUE** la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs procède à la signature d'un protocole d'entente avec la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine pour la mise en place du projet «Financement des petits groupes et mobilité des programmes de formation professionnelle»;

D'autoriser le président, monsieur Guilmont Pelletier, et le directeur général adjoint, monsieur Daniel Beaulieu, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, ledit protocole d'entente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2008-266-CC)

**ADHÉSION À LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DU MONT-CITADELLE**

Le directeur général adjoint, monsieur Daniel Beaulieu, présente la demande de madame Michelle Gagnon, présidente de la Coopérative de solidarité du Mont-Citadelle, qui sollicite l'adhésion de la Commission scolaire à la coopérative à titre de membre de soutien communautaire et dont la part de qualification s'élève à 100 \$.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

**CONSIDÉRANT** que l'implantation de la Station touristique du Mont-Citadelle représente un apport positif à l'économie et à la vitalité de la région;

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire, monsieur Claude Breault,  
et résolu :

**QUE** la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs adhère à la Coopérative de solidarité du Mont-Citadelle à titre de membre de soutien communautaire et procède au paiement de sa part de qualification au montant de 100 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2008-267-CC)

### **BAIL AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MÉDARD**

Le directeur général adjoint, monsieur Daniel Beaulieu, précise que la Municipalité de Saint-Médard a demandé, par téléphone, de reporter au 30 juin 2009 leurs baux de location et ce, suite à l'avis émis par le directeur général, monsieur Serge Pelletier, de prolonger les baux jusqu'au 30 septembre 2008 seulement.

Les commissaires conviennent de prolonger les baux de location pour la Municipalité de Saint-Médard jusqu'au 31 décembre 2008 et qu'une rencontre, au début de l'automne, soit planifiée avec la Municipalité afin d'établir une position finale dans ce dossier.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire, madame Ghislaine Saint-Jean, et résolu :

**QUE** la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs prolonge jusqu'au 31 décembre 2008 les baux de location de la Municipalité de Saint-Médard;

**QUE** la direction de la Commission scolaire prenne les dispositions nécessaires afin qu'au début de l'automne une rencontre soit planifiée avec les autorités de la Municipalité de Saint-Médard, dans le but d'établir une position finale dans ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2008-268-CC)

### **AUTORISATION D'UN CHANGEMENT D'ADMINISTRATEUR POUR UN TRANSPORTEUR SCOLAIRE**

Le directeur général adjoint, monsieur Daniel Beaulieu, souligne que la compagnie de transport «Les Transports Claude Perron inc.» a signalé un changement à la direction de leur compagnie au cours de l'année 2007-2008.

Étant donné les dispositions de l'article 44 du contrat de service qui lie la compagnie de transport à la Commission scolaire à savoir, lorsqu'une entreprise de transport incorporée effectue un changement dans le contrôle majoritaire du capital-action, celle-ci doit recevoir l'autorisation écrite de la Commission scolaire à ce sujet.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire, madame Louise Cassistat,  
et résolu :

**QUE** la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs donne son autorisation, conformément à l'article 44 du contrat de service qui lie la compagnie de transport «Les Transports Claude Perron inc.» à la Commission scolaire, au changement de contrôle de ladite compagnie, au niveau de son capital-action.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2008-269-CC)

### **FÉLICITATIONS À MESSIEURS BERNARD D'AMOURS ET DENIS LANDRY**

Le président, monsieur Guilmont Pelletier, souligne la présentation que messieurs Bernard D'Amours, directeur de centre à l'Éducation des adultes, et Denis Landry, directeur du Centre local d'emploi de Cabano, ont réalisée, dans le cadre du colloque de la F.C.S.Q., sous le thème «Des modèles innovateurs au service des adultes en collaboration avec des partenaires socioéconomiques».

Messieurs D'Amours et Landry ont fait part de leur expérience avec le projet COSMOSS qui réfère à une démarche de concertation entre les 4 commissions scolaires du Bas-Saint-Laurent et les organismes du milieu. Le projet «Défi jeunesse du Trans» vise une continuité de service auprès des moins de 30 ans et invite les partenaires à intervenir autrement auprès des jeunes de 16 à 30 ans.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire, madame Louise Cassistat, et résolu :

**QUE** la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs achemine ses félicitations à messieurs Bernard D'Amours, directeur de centre à l'Éducation des adultes, et Denis Landry, directeur du Centre local d'emploi de Cabano, pour leur présentation du projet COSMOSS «Défi jeunesse du Trans», réalisée dans le cadre du colloque de la F.C.S.Q., sous le thème «Des modèles innovateurs au service des adultes en collaboration avec des partenaires socioéconomiques».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2008-270-CC)

### **RETOUR SUR LE COLLOQUE ET L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA F.C.S.Q.**

Le président, monsieur Guilmont Pelletier, et les commissaires qui ont assisté au colloque et à l'assemblée générale annuelle de la F.C.S.Q., qui ont eu lieu les 5 et 6 juin derniers, commentent les ateliers auxquels ils ont assisté et les éléments de l'assemblée générale annuelle qui sont d'intérêt général. En somme, les commissaires participants sont satisfaits de ces événements.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La commissaire, madame Louise Malenfant, désire des précisions par rapport à la vente de bâtiment par la Commission scolaire.

Le représentant du comité de parents, monsieur Yves Breton, désire des précisions par rapport aux contrats des transporteurs scolaires.



Le président, monsieur Guilmont Pelletier, et le directeur général adjoint, monsieur Daniel Beaulieu, donnent les renseignements nécessaires.

**PROCHAINE SÉANCE**

Le **mercredi** 2 juillet 2008 à 20 h au lieu ordinaire des séances.

**CLÔTURE**

monsieur Guilmont Pelletier, et résolu :

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par le président,

**QUE** la présente séance soit close.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2008-271-CC)

[SIGNÉ]

\_\_\_\_\_  
Monsieur Guilmont Pelletier, président

[SIGNÉ]

\_\_\_\_\_  
Madame Catherine Boulay, secrétaire générale